

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

Disponibilité des AMP :

Veuillez prendre note que les catégories et le nombre d'AMP reconnues par le DTMF peuvent changer sans préavis afin de répondre aux besoins prioritaires du territoire qui sont fluctuants dans le temps. Les AMP sont réévaluées et mises à jour tous les 3 mois selon les arrivées et les départs sur le territoire. Les blocs d'AMP en établissement sont conditionnels à l'octroi de priviléges au CMDP

Lieu d'exercice des AMP :

L'AMP s'exerce dans le RLS d'appartenance du PREM sauf dans deux circonstances :

- L'AMP souhaité par le candidat n'est pas offerte dans le RLS associé à son PREM, cependant elle est disponible dans un autre RLS de la région et n'a pas été comblée par les candidats du RLS visé.
- Dans des circonstances particulières ou pour combler des besoins spécifiques afin d'éviter des découvertures ou des bris de services, le DTMF peut accorder des exceptions afin de permettre aux candidats de faire leur AMP dans un autre RLS

Modification des AMP :

La durée de l'engagement est de 2 ans et débute à la date d'adhésion. Il est renouvelé automatiquement sauf dans les cas suivants :

- Le médecin et le DTMF sont d'accord pour procéder à sa révision.
- Le DTMF considère que les effectifs médicaux sont particulièrement insuffisants pour permettre un changement d'AMP.

Le médecin qui désire modifier ses AMP doit en faire la demande au courant du trimestre de sa date d'adhésion. Il doit alors choisir ses nouvelles AMP en fonction de la liste en vigueur.

Le médecin qui désire modifier ses AMP en cours d'engagement de 2 ans doit fournir les documents suivants :

- Effectuer, par écrit, une demande de modification de ses AMP avec un argumentaire justifiant sa requête.
- Compléter le formulaire de demande de modification d'AMP.
- Fournir une lettre de l'établissement (chef de service ou de département) attestant que la modification de ses AMP en cours d'engagement ne crée pas une rupture de service.
- Si la demande est acceptée, le DTMF avise la RAMQ et le nouveau contrat de deux ans commence à la date de la signature des nouvelles AMP.

Médecins avec permis restrictif :

Les médecins possédant un permis restrictif (ARM) délivré par le Collège des médecins du Québec et ayant l'obligation de travailler en établissement pourront exceptionnellement, sous approbation du DTMF, combiner des AMP 6h sans prise en charge GAMF advenant l'absence de structure permettant de faire de la prise en charge en intra-établissement sur le RLS du candidat.

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

AMP ET VOLUMÉTRIE ATTENDUE

AMP	SOUS-TYPES D'AMP ET GUIDE DE VOLUME D'ACTIVITÉ
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none">• Provenance des patients obligatoirement du GAMF ou via les lettres d'entente 304 et 321• Proportion de 30% de patients vulnérables dont 10% de santé mentale• 6 heures = 250 patients• 12h = 500 patients
Urgence	<ul style="list-style-type: none">• AMP 6h : 8 quarts de 8h par trimestre• AMP 12h : 16 quarts de 8h par trimestre<ul style="list-style-type: none">➤ L'AMP 12h sera accordée à des médecins ayant une pratique majoritaire à l'urgence définie par une pratique de 150 quarts de 8 heures par année après validation auprès du DSP
Hospitalisation	<ul style="list-style-type: none">• Solo : 4 lits/semaine – 44 semaines/an• Équipe 6h : 18 lits/semaine – 1 semaine/8• Équipe 12h : 18 lits/semaine – 1 semaine/5
Soins longue durée	<ul style="list-style-type: none">• 6h = responsabilité des soins de 25 lits incluant la garde en disponibilité• 12h = responsabilité des soins de 50 lits incluant la garde en disponibilité
Soins à domicile	<ul style="list-style-type: none">• 6h = 5 visites à domicile/semaine - 44 semaines/année• 12h = 10 visites à domicile/ semaine - 44 semaines/année
Obstétrique	<ul style="list-style-type: none">• 6 heures = huit (8) accouchements par trimestre équivaut à six (6) heures par semaine.

AMP PAR RLS

RLS ANTOINE-LABELLE

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat

¹AMP urgence : Les AMP 12h d'urgence sont associées à l'Hôpital de Rivière-Rouge. Possibilité de combiner deux blocs d'AMP 6h dans chaque urgence

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h : Illimité
Urgence ¹	OUI	Rivière-Rouge Mont-Laurier	3 x 12h 3 x 6h
Soins intensifs	OUI	Mont-Laurier	1 x 6h
Hospitalisation	OUI	Rivière-Rouge Mont-Laurier	1 x 6h 1 x 6h
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	OUI	Rivière-Rouge	1 x 6h
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI	Rivière-Rouge Mont-Laurier	2 x 6h 2 x 6h
Soins longue durée	NON		
Soins palliatifs intra-hospitaliers	NON		
CRDL- médecine de dépendance	NON		

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

RLS LAURENTIDES

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat

¹AMP urgence : L'AMP 12h sera accordée à un médecin avec une pratique majoritaire à l'urgence soit l'équivalent de 150 quarts de 8h/année sur recommandation du chef de service

² L'AMP GMF-A est conditionnelle à l'approbation du comité paritaire et à l'ouverture du GMF-A

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h : Illimité
AMP GMF-A ²	OUI	GMF-A Tremblant Ouverture 2027	2 x 6h
Urgence	OUI		1 à 2 x 12h ¹ 2 x 6h
Soins intensifs	OUI		2 x 6h
Hospitalisation	OUI		6h : illimité 12h : 1 à 2 avec approbation du chef de service et DSP
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
URFI	OUI		1 x 6h
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	NON		
Soins longue durée	OUI	CHSLD TREMBLANT ouverture 2026	1 x 6h
Soins palliatifs intra-hospitaliers	NON		
CRDL- médecine de dépendance	NON		

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

RLS PAYS-D'EN-HAUT

Les AMP doivent inclure de la prise en charge GAMF. Des AMP PEC 12h sont disponibles.

¹Possibilité de combiner cette AMP d'un autre RLS si cette dernière n'a pas été comblée par les candidats du RLS

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h : Illimité 2 x 12h
Urgence	NON		
Hospitalisation	OUI ¹	CH du CISSS	
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI		2 x 6h
Soins longue durée	OUI	CHSLD LB-Desjardins	1 x 6h
Soins palliatifs intra-hospitaliers	OUI ¹	CH St-Jérôme	
CRDL- médecine de dépendance	NON		

RLS ARGENTEUIL

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat. Des AMP PEC 12h sont disponibles.

¹Possibilité de combiner deux blocs de 6h du même secteur d'AMP pour un bloc de 12h si le nombre de bloc le permet

² Sur approbation du chef de service pour une pratique temps plein, soit minimum 150 quarts/année

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h ou 12h
Urgence	OUI		1 x 6h 1 x 12 ²
Hospitalisation	OUI		6h : illimité 2 x 12h
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI		2 x 6h ¹
Soins longue durée	OUI	CHSLD Argenteuil	2 x 6h ¹
Soins palliatifs intra-hospitaliers	NON		
CRDL- médecine de dépendance	NON		

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

RLS RIVIÈRE-DU-NORD – MIRABEL-NORD

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat. Des AMP PEC 12h sont disponibles.

¹AMP urgence : L'AMP 12h sera accordée à un médecin avec une pratique majoritaire à l'urgence, soit l'équivalent de 150 quarts de 8h/année sur recommandation de la DSP.

² Possibilité de combiner l'AMP soins palliatifs en clinique externe et à l'hospitalisation

³ L'AMP GMF-A est conditionnelle à l'approbation du comité paritaire

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h et 12h disponible
GMF-A ³	OUI	GMF-A Prévost	2 x 6h
Urgence	OUI		3 x 12h ¹
Hospitalisation	OUI	Hospitalisation et UCDG	4 x 6h
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
Services médicaux auprès d'une clientèle ayant des troubles mentaux graves et persistants dans le cadre d'un programme de santé mentale externe	NON		
URFI (unité de réadaptation fonctionnelle et intensive)	NON		
Lits soins post-aigu (LGA-R)	OUI	LG-Rolland	1 x 6h
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI		2 x 12h 4 x 6h
Soins longue durée	OUI	CHSLD Louise-Faubert CHSLD St-Jérôme CHSLD Villa Soleil	1 x 6h 1 x 6h 1 x 6h
Soins palliatifs	OUI	Intra-hospitalier Clinique externe	2 x 6h ² 1 x 6h ²
CRDL- médecine de dépendance	OUI	CRDL – volet interne	1 x 6h

Activités médicales particulières Laurentides 2026

Effectif pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027

RLS DEUX-MONTAGNES – MIRABEL-SUD

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat

¹ AMP urgence : AMP 12h sera accordée à un médecin avec une pratique majoritaire à l'urgence soit l'équivalent de 150 quarts de 8h/année sur recommandation de la DSP

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h : Illimité
Urgence	OUI		2 x 12h ¹
Hospitalisation	OUI		6h : Illimité
Obstétrique	OUI		6h x 1 (à confirmer)
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI		1 x 6h
Soins longue durée	OUI	CHSLD UTRF	1 x 6h 2 x 6h
Soins palliatifs intra-hospitaliers	OUI		1 x 6h
CRDL- médecine de dépendance	NON		
<i>Urgence pédiatrique UP (sous réserve approbation MSSS)</i>	OUI		1 x 6h

RLS THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Les AMP mixtes (6h) peuvent inclure une combinaison d'AMP 6h au choix du candidat. Des AMP 12h sont disponible en PEC.

¹Possibilité de combiner cette AMP d'un autre RLS si cette dernière n'a pas été comblée par les candidats du RLS en question

AMP	Disponibilité	Site de pratique si spécifié	Nombre de bloc
Prise en charge GAMF	OUI		6h ou 12h
Urgence	NON		
Hospitalisation	OUI ¹	CH du CISSS	
Obstétrique	NON		
Prise en charge santé physique des patients hospitalisés en santé mentale	NON		
Soins à domicile incluant SIAD et soins palliatifs	OUI		1 x 6h
Soins longue durée	OUI	Unité de soins post-aigu CHSLD Drapeau Deschambault	2 x 6h
Soins palliatifs intra-établissement	NON		
CRDL- médecine de dépendance	NON		